

DÉFINITION DE L'INTIMIDATION

Ce sont des paroles, des gestes ou des comportements intentionnels et agressifs, en personne ou en ligne, *généralement* répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

1. a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :
 - a. soit de blesser, humilier, exclure socialement ou diminuer l'estime de soi de l'autre personne.
 - b. soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
 - c. soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;
2. se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoir, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon les facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend par comportement, le recours à des moyens physiques, verbaux, écrits, électroniques (cyberintimidation, création d'une page Web, utilisation de médias sociaux,) ou autres.

Loi de 2012 sur les écoles tolérantes

PLAN ET STRATÉGIES

1. Stratégies de prévention et d'information	Personne responsable	Échéancier
Pour le personnel scolaire (incluant la direction) : <ul style="list-style-type: none"> ● Encourager les membres du personnel à créer un lien positif avec l'ensemble des élèves de la classe et de l'école. ● Demander aux membres du personnel de mettre en place un système de 	Direction et Membres du	Septembre Tout au long de l'année

<p>renforcement positif en classe qui permet d'encourager les comportements attendus.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Rappel d'enseigner les comportements selon la matrice SCP ainsi que la stratégie «Arrête, Éloigne-toi, Parle» à trois reprises pendant l'année. ● Rappel de leur responsabilité dans la gestion des situations d'intimidation et des interventions immédiates ● Utiliser des stratégies d'enseignement qui permettent la résolution de conflits et le développement de relations saines (minis-leçons, ateliers, etc.). 	<p>personnel enseignant</p>	<p>septembre, janvier, mars</p> <p>Tout au long de l'année</p> <p>Tout au long de l'année</p>
<p>Pour les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Revoir et enseigner le code de conduite, la matrice SCP, et la stratégie «Arrête, Éloigne-toi, Parle» ● Encourager les comportements positifs pour valoriser et renforcer les comportements prosociaux. ● Prévoir des activités de sensibilisation lors de la semaine du Respect et à différents moments pendant l'année ● Prévoir un conférencier en lien avec la sensibilisation pour contrer l'intimidation ● Présentation d'activités et de capsules organisées par le comité SCP lors des rassemblements et à différents moments pendant l'année 	<p>Direction</p> <p>et</p> <p>Membres du personnel</p>	<p>Tout au long de l'année</p> <p>Tout au long de l'année</p> <p>novembre</p> <p>novembre</p> <p>Tout au long de l'année</p>

2. Stratégies d'intervention et de soutien	Personne responsable	Échéancier
<p>Pour le personnel scolaire (incluant la direction) :</p> <p><i>Accompagnement de l'élève qui pose des gestes d'intimidation (basé sur le guide d'appui d'intervention lors des situations d'intimidation) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Être à l'écoute des sentiments de l'élève et tenter de comprendre ce qui explique la présence de comportements intimidants. ● Faire de l'enseignement explicite sur les 	<p>Éducateurs EED</p> <p>Enseignants</p>	<p>Tout au long de l'année</p>

3. Rapport à la direction	Personne responsable	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> ● Utiliser l'arbre décisionnel et la classification des comportements pour harmoniser les interventions dans l'école. ● Documenter les incidents inappropriés, dont l'intimidation, dans le <i>Registre des interventions</i>. ● Communiquer avec les parents/tuteurs de l'élève qui a subi le préjudice et de l'élève qui a causé le préjudice afin de discuter des solutions possibles et des conséquences imposées pour remédier à l'intimidation. ● Pour les comportements graves (passibles d'une suspension ou d'un renvoi – NPP 145), utiliser le rapport proposé par le Ministère. 	<p>Tout le personnel</p> <p>Tout le personnel / Direction</p> <p>Direction</p> <p>Direction</p>	<p>Tout au long de l'année</p>

4. Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire	Personne responsable	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> ● Offrir un atelier de sensibilisation à l'intimidation aux membres du personnel de l'école lors des réunions du personnel. ● Présenter à tous les membres du personnel (incluant les surveillants du dîner) un document présentant des stratégies de supervision active et autres capsules selon les situations. ● Appui de la coach en soutien comportemental positif. ● Capsule par l'équipe SCP (Stratégies de reconnaissance des signes, stratégies d'interventions, etc.). 	<p>Direction</p> <p>et</p> <p>Comité SCP</p>	<p>Tout au long de l'année</p>

5. Stratégies de communication et de sensibilisation	Personne responsable	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> ● Informer les parents du plan d'action et des pratiques pour contrer l'intimidation et du plan pour intervenir lors des situations d'intimidation (Site Web, blogue des parents et communication hebdomadaire). ● Présentation et consultation auprès du conseil d'école. 	Direction	Tout au long de l'année Présentation conseil d'école novembre 2021

Ce plan a été mis à jour : le 19 août 2024
Direction d'école: Siobhan Jones
Direction adjointe: Natalie Lamontagne
Coach SCP: Mélanie Demers
Présenté aux CÉ le 19 septembre 2024